

CERTIFICATE OF ADVANCED STUDIES (CAS) HES-SO

CAS en Case Management

2024 – 2025

Haute école de travail social
et de la santé Lausanne

**HE
TSL**

Introduction

Le case management se caractérise par une approche intégrative et globale qui s'appuie sur le décloisonnement des intervenants et des institutions impliqués dans le réseau d'accompagnement. Il a ainsi vocation à répondre au problème de la fragmentation des prestations qui, en raison de la diversification croissante de l'offre et du degré élevé de spécialisation professionnelle, se pose avec une acuité grandissante dans tous les domaines de l'accompagnement. Ce CAS en case management répond aux transformations profondes des pratiques de prise en charge dans des domaines aussi différents que la réhabilitation au travail, l'intégration sociale et professionnelle, le maintien à domicile ou encore la formation obligatoire ou post-obligatoire.

Objectifs de la formation

La formation prépare à l'exercice de la fonction de case manager. Elle est qualifiante à double titre puisqu'elle apporte à la fois un savoir pratique destiné à soutenir concrètement l'action et dote les participant·e·s de l'appareil critique nécessaire à une interprétation qualifiée et autorisée de leur rôle.

Elle vise au développement de compétences permettant de :

- gérer des processus de prise en charge perçus dans la complexité, c'est-à-dire sans présumer de leur évolution, par la mise en œuvre d'une méthode de suivi dite « agile » ;
- pratiquer et promouvoir un case management de haute qualité visant à renforcer la capacité d'agir des usagers ou des usagères ;
- collaborer au développement de programmes d'intervention qui font appel au case management.

Public cible

Le CAS en case management s'adresse aux professionnel·le·s des domaines social, sanitaire, de l'assurance, de l'emploi ou de la formation bénéficiant d'une large expérience professionnelle, que ce soit dans le secteur public ou privé.

Organisation de la formation

Le CAS en case management est composé de trois modules et d'un travail de certification.

Le premier et le second module sont partagés par l'ensemble des participant·e·s, quel que soit leur champ d'activité particulier. Ils forment le tronc commun de la formation.

Le troisième module est conçu comme une unité de spécialisation. Il offre la possibilité aux participant·e·s d'aborder une question ou une thématique de leur choix, qui sera approfondie au cours du travail de certification. Contrairement aux deux premiers modules, où l'enseignement en face à face occupe une place prépondérante, le troisième module réserve une part importante à l'étude individuelle.

La formation comprend :

- 22 jours d'enseignement (132 heures) ;
- 150 heures de travail personnel ;
- 150 heures de pratique réflexive.

Le total équivaut à 15 crédits ECTS.

Programme modulaire

Module 1 : Concepts de base, fonctions et posture « agile » en case management

Le premier module est théorique. Il consiste à introduire les concepts-clés du case management (agilité, empowerment, développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités, approche capacitaire des vulnérabilités...), à montrer les affinités entre celui-ci et la gestion de projet, à définir le rôle et les fonctions du ou de la case manager, ainsi qu'à dégager les caractéristiques générales de l'environnement institutionnel dans lequel il ou elle agit. C'est dans ce module également que l'on discute de la posture des case managers.

Volume : 4 ECTS – 7 jours de cours

Dates :
7 et 8 mars 2024
11 et 12 avril 2024
25 et 26 avril 2024
2 mai 2024

Module 2 : Circuit et outils d'intervention

Le second module est pratique. Son objectif consiste prioritairement à adapter et à élargir les compétences méthodologiques et procédurales des participant·e·s aux exigences du case management. On y introduit et met en pratique la méthode de suivi agile et l'on y présente les outils essentiels qui sont à la disposition des case managers dans leur travail d'accompagnement.

Volume : 6 ECTS – 11 jours de cours

Dates :
16 et 17 mai 2024
24 mai 2024
6 et 7 juin 2024
20 et 21 juin 2024
27 et 28 juin 2024
5 et 6 septembre 2024

Module 3 : Approfondissement et travail de certification

Dans ce module, les participant·e·s précisent le thème qui fera l'objet de leur travail de certification. Le travail de certification est conduit en principe individuellement. Il fait l'objet d'une présentation orale devant la classe.

**Volume : 5 ECTS (3 ECTS pour le module 3 et 2 ECTS pour le travail de certification)
2 jours de cours + 5 jours de travail personnel**

Dates :
Cours :
13 septembre 2024
13 décembre 2024

Dates réservées pour le travail personnel des participant·e·s encadré par un coaching :

3 et 4 octobre 2024
7 et 8 novembre 2024
5 décembre 2024

Horaire et lieu de la formation

Horaire : 9h00 – 17h00

Lieu : Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL), chemin des Abeilles 14, Lausanne.

Obtention du titre

Le CAS HES-SO en Case Management est délivré lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- a) avoir participé au moins à 90 % de l'enseignement ;
- b) avoir obtenu les crédits correspondant aux trois modules de formation ;
- c) avoir obtenu les crédits correspondant au travail de certification.

Titre délivré

Au terme de la formation, les participant·e·s qui ont rempli toutes les exigences obtiennent le « Certificate of Advanced Studies HES-SO en Case Management ».

Conditions d'admission

Pour accéder au programme de formation, les candidat·e·s doivent satisfaire aux conditions cumulatives suivantes :

1. être titulaire d'un diplôme d'une Haute école du domaine de la santé, du travail social, de l'enseignement ou d'un titre jugé équivalent ;
2. être un·e professionnel·le de l'action sociale, sanitaire, pédagogique, psychosocial ou médico-social ;
3. être en emploi dans le domaine social, pédagogique, psychosocial ou médico-social ;
4. faire état d'une expérience professionnelle de trois ans au minimum.

Finance d'inscription et frais de formation

Finance d'inscription : CHF 200.- payables à l'inscription (non remboursable même en cas de désistement).

Frais de formation : CHF 7'000.- payables 15 jours avant le premier jour de cours.

Les participant·e·s sont personnellement responsables du paiement de leur formation dans le délai indiqué, indépendamment du fait qu'ils ou elles reçoivent ou non des subsides.

Conditions financières

Article 5 du règlement de la formation

- La formation doit être intégralement payée au plus tard à échéance de la facture.
- Les désistements ou reports doivent être communiqués par courrier recommandé au secrétariat de l'Unité de formation continue.
- En cas de désistement :
 - la finance d'inscription de CHF 200.- reste acquise quelle que soit la décision d'admission, car votre dossier est traité.
 - les frais de formation restent dus selon les modalités suivantes :
 - après confirmation d'admission et jusqu'au 61ème jour avant le début de la formation : 20%
 - du 60ème jour au 30ème jour avant le début de la formation : 50%
 - moins de 30 jours avant le début de la formation : les frais sont intégralement dus.
- En cas d'abandon, d'exclusion de la formation ou d'échec définitif, les frais de formation dus ne sont pas remboursés.
- Dans le cas où de graves circonstances personnelles, non-prévisibles, surviennent et empêchent le ou la participant·e de commencer ou de poursuivre la formation, la Direction peut - sur la base des documents présentés (certificat médical notamment) - assouplir les règles ci-dessus. Elle privilégiera d'abord le report de la participation à la formation, pour autant qu'une nouvelle volée démarre.
- Pour le cas où il y a trop de désistements, la Direction peut, quand bien même les montants dus pour la formation ont été payés, repousser son ouverture.
- En cas de force majeure, soit en présence de circonstances imprévisibles, inévitables et extérieures à la volonté des parties telles que épidémie, pandémie ou guerre notamment, la Direction peut suspendre la formation.
La Direction peut reporter ou annuler la formation suspendue pour cause de force majeure, le report étant privilégié. En cas d'annulation ou si le report n'est pas possible pour le ou la participant·e, la HETSL restitue les montants relatifs à la part non exécutée de la formation. Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit n'est dû par la HETSL.

Inscription

L'inscription se fait en ligne sur la page internet <https://www.hetsl.ch/formation-continue/formations-postgrades/cas/cas-en-case-management/>.

Délai d'inscription : **1^{er} février 2024**

Coordination pédagogique

Basile Perret, Maître d'enseignement, Unité de formation continue

Tél. : +41 (0)21 651 03 92

E-mail : basile.perret@hetsl.ch

Renseignements

Tiziana Di Mizio, assistante administrative

Tél. : +41 (0)21 651 03 29

E-mail : tiziana.dimizio@hetsl.ch